



Au Liban, Israël a violé le cessez-le-feu près de 7000 fois

Description

A l'approche des un an de la signature du cessez-le-feu entre le Liban et Israël, force est de constater que ce dernier ne respecte pas les termes de l'accord. Comme à Gaza, le régime génocidaire continue de bombardier quasi quotidiennement le Liban.

RM pour Agence Média Palestine, le 10 novembre 2025.

arti

Au Liban, Israël a violé le cessez-le-feu près de 7000 fois

C'était le 27 novembre 2024. Après plusieurs mois de guerre ouverte entre Israël et le Hezbollah, un accord de cessez-le-feu est finalement trouvé. Depuis, l'Etat israélien n'a eu de cesse de violer cet accord, continuant de bombarder le sud du Liban régulièrement. Une situation que l'on peut désormais comparer avec celle de la bande de Gaza, où le régime israélien continue de mener des frappes aériennes en toute impunité, un mois après le début du cessez-le-feu.

Plus de 6800 violations du cessez-le-feu

Les bombardements israéliens avaient débuté seulement quelques jours après le 7 octobre 2023. Ils ont d'abord visé le Sud-Liban, avant de s'étendre à tout le territoire national. Israël avait fini par accroître sa campagne mortelle de bombardements en accompagnant une incursion terrestre dans le sud du pays à la fin du mois de septembre 2024. L'accord de cessez-le-feu signé en novembre 2024 avait mis un terme à plusieurs mois de guerre qui ont coûté la vie à plus de 4000 libanais.

Depuis, la Force intermédiaire des Nations Unies au Liban (FINUL) opère sur le territoire pour surveiller les opérations de désarmement du Hezbollah et contrôler le respect de l'accord. Pourtant, Israël viole quotidiennement ce dernier, sans aucune conséquence si ce n'est quelques remontrances de façade par les institutions internationales. Dès après la FINUL, le cessez-le-feu a été violé 6800 fois entre le 27 novembre 2024 et le 22 octobre 2025, en grande majorité du fait d'Israël.

En août 2025, le Conseil de sécurité a pris la décision de prolonger le mandat de la FINUL jusqu'en décembre 2026. Une de ses missions est d'assurer la conformité d'Israël notamment concernant la ligne bleue, tracée en 2000 par l'ONU au moment du retrait de l'armée israélienne du Sud-Liban sous occupation pendant dix huit ans. Israël tient encore au moins cinq positions militaires totalement illégales entre le nord de cette ligne et le sud du fleuve Litani. Les incursions israéliennes dans le Sud-Liban ont régulièrement lieu à partir de cette zone en violation totale du cessez-le-feu entré en vigueur le 27 novembre dernier.

La décision de prolongation du mandat de la FINUL est liée à la persistance de bombardements israéliens et d'incursions de l'armée dans le territoire libanais, comme exprimé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2790 adoptée en août dernier qui note *avec une vive préoccupation les violations persistantes dont cet accord fait l'objet, notamment les frappes aériennes et les attaques de drones menées sur le territoire libanais*, et *demande au gouvernement israélien de retirer les Forces présentes au nord de la ligne bleue notamment au niveau des cinq positions qu'il tient en territoire libanais, ainsi que dans les zones tampons établies au nord de la Ligne bleue*.

Le renforcement des attaques israéliennes au Sud-Liban

Ces dernières semaines, l'armée israélienne a multiplié les attaques sur des localités du Sud-Liban. A chaque salve de bombardements, le régime israélien prend pour prétexte la menace du Hezbollah. Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, plus de 250 Libanais-es sont morts sous les tirs israéliens.

A Bint Jbeil, dans le sud du pays, une habitante témoigne. *Mediapart* : *« Quand nous entendons les drones, nous ne sortons pas de chez nous, de peur d'être visés et tués. Et c'est plusieurs fois par semaine. Aujourd'hui, ils tournent depuis ce matin. »* C'était la fin du mois de septembre. Le même jour, une attaque israélienne emportait un père et ses trois enfants.

Dans le quotidien libanais *L'Orient-Le Jour*, quatorze personnes sont mortes en cinq jours, assassinées par Israël, la fin du mois d'octobre. Ce weekend, deux frères ont été tués par une frappe aérienne sur leur voiture, au sud des villes d'Ain Ata et Shebaa. Le même jour, une autre attaque a fait sept blessés dans le bombardement d'une voiture près d'un hôpital.

En Palestine, l'Etat génocidaire invoque le Hamas pour justifier ses massacres. Au Liban, c'est le Hezbollah qui remplit ce rôle d'apouvantail pour justifier les bombardements et l'occupation israélienne dans le sud du pays. Comme en Palestine, les violations évidentes du droit international ne peuvent pas rester lettre morte dans la communication officielle occidentale. Alors au Liban comme en Palestine, l'Europe condamne. La France aussi condamne. Elle prévient, elle avertit. Mais les sanctions, elles, n'arrivent jamais.

Ce samedi 9 novembre, le porte-parole des Affaires étrangères de l'Union européenne a déclaré : *« L'UE appelle Israël à mettre fin à toutes les actions qui violent la résolution 1701 et l'accord de cessez-le-feu conclu il y a un an, en novembre 2024. »* Cette injonction perd en crédibilité si l'on rappelle les quelque 6800 violations du cessez-le-feu enregistrées en un an.

Dans le même temps, les responsables politiques israéliens multiplient les annonces va-t-en-guerre, l'image du ministre de la Défense Israël Katz : *« Les mesures coercitives maximales se poursuivront et s'intensifieront même, nous ne tolérerons aucune menace envers les habitants du nord. »*

En attendant, les habitants du Sud-Liban vivent dans la terreur des bombardements israéliens, comme le raconte *Mediapart* à Kfar Chouba, *« les paysans et les enfants qui venaient puiser de l'eau dans la retenue entre ce poste avancé de la Finul et les militaires israéliennes ne se montrent plus. Trop peur d'être visés par des drones. »*

date création
2025/11/10